



COVID-19

## ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE\*)

Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement

### Si le test est négatif

- Pas de quarantaine  
Poursuite des cours  
en présentiel

Résultat du test négatif  
à présenter à l'école

- Autosurveillance avec deux  
autotests\*\* à J+2 et J+4  
après le premier test

Attestation sur l'honneur  
à fournir à l'école par les  
représentants légaux  
après chaque autotest négatif  
pour la poursuite des cours

### Si le test antigénique ou PCR ou l'un des autotests est positif\*\*\*

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 7 jours pouvant  
être réduit à 5 jours si un test  
antigénique ou PCR réalisé  
au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en  
l'absence de symptômes  
depuis 48 heures

\*\*\*En cas d'autotest positif,  
il convient de confirmer le résultat  
par un test antigénique ou PCR

### Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR

- Isolement de 7 jours

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

\*\* En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

